

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME

THOMAS CHAPPAIS, Directeur-Propriétaire

LEGER BROUSSEAU, Editeur et administrateur.

FEUILLETON DU COURRIER DU CANADA
5 Juin 1891.—No 77

L'ORPHELINÉ DES CARRIÈRES DE JAUMONT

(SUITE)

Un large fossé, bordé d'une haie vive, obligea Wilfrid à se détourner de sa route; ce mouvement lui fit apercevoir le village de l'extrémité duquel s'élevait une épaisse colonne de fumée blanche avec des teintes rougeâtres.

C'était la brasserie qui commençait à brûler, le tocsin sonnait à l'église.

Un sourire haineux se dessina sur ses lèvres et de la main il montra l'incendie à son complice.

Soudain, une détonation retentit à la lisière de la forêt, le uhlan fit un saut sur sa selle en portant les deux mains à sa tête, se dirigeant vers le village.

—Malédiction ! rugit, Wilfrid ce sont ces brigands.

—Et faisant faire une volte rapide à son cheval il s'enfuit à bride abattue dans la direction de Rozereuilles, pendant que le cheval du baron galopait effaré à travers champs.

Sans s'occuper du fuyard, Schultz et Guillaume bondissaient vers Sainte-Marie.

Les Prussiens, sont passés maîtres dans l'art d'incendier; quand le brasseur arriva, sa maison était en flammes malgré les efforts des habitants accourus pour combattre le feu.

On lui apprit qu'on avait eu le temps de sauver ce qu'il avait de plus précieux.

Cela lui était égal.

—Marguerite Catherine où sont-elles ? demanda-t-il.

—Ici, mon père, répondit la courageuse jeune fille en se jetant dans ses bras.

—Y a-t-il eu quelqu'un de tué ou de blessé dans le village ?

Personne, il n'y a eu que votre maison d'attaquée.

—Alors tout est pour le mieux et que Dieu soit loué, répondit-il.

Puis faisant une large part au feu pour n'exposer personne il se mit à la tête des travailleurs et arrêta les progrès du fléau qui fut bientôt vaincu.

Alors seulement il jeta sa hache en montrant le feu qui s'éteignait faute d'aliment ;

—Mes amis, dit-il, ne nous laissons pas décourager, un peu plus tôt un peu plus tard tel sera le sort de nos ennemis pour peu que nous sachions unir nos efforts contre eux.

La brasserie à demi détruite étant devenue inhabitable, les meubles épargnés furent entassés dans les dépendances, où Marguerite et la cuisinière s'occupèrent à préparer une installation provisoire.

Le curé offrit aux incendiés les chambres qu'il avait dans sa petite maison, M. Schultz refusa.

—Elles sont destinées aux blessés répondit-il qu'on y porte le uhlan que j'ai démonté du haut du coteau.

—Mieux vaut le placer avec son camarade chez le maire, répondit-quelqu'un.

—On s'est donc battu par ici, au fait j'ai entendu des coups de feu.

Un des témoins de l'assaut donna à la brasserie lui raconta alors les détails du siège soutenu par l'orpheliné et Catherine.

—Oh ! monsieur, s'écria Guillaume, quel malheur que nous n'ayons pas été ici avec nos quatre fusils, pas un n'échappait et ce scélérat de Wilfrid aurait eu son compte réglé.

—Tant mieux au contraire ; si je l'avais reconnu je craignais bien que je n'eusse pas eu le courage de ne pas le tuer.

—Monsieur veut dire de le tuer au contraire.

—Non, mon ami, et en le tuant j'aurais le regret de m'être vengé.

—Guillaume ne répondit pas, mais il regarda le brasseur d'un air qui semblait dire :

—Pauvre homme, l'émotion le fait déraisonner.

—M. Schultz parla en chrétien, Guillaume, reprit le curé ; c'est un devoir de combattre pour son pays, c'est un devoir aussi de ne pas tuer un ennemi parce qu'il nous a fait une offense.

—Bon ! pensa le braconnier, en voici un autre qui démentage ; que ce Wilfrid me passe à portée et nous verrons.

Puis, pour ne pas entamer une discussion théologique, il reprit son fusil, siffla son chien et, accompagné de deux paysans, il remonta le coteau pour chercher le uhlan que M. Schultz avait abattu.

Une demi-heure après, les trois hommes revenaient, ramenant le cadavre de l'officier sur son cheval dont ils s'étaient emparé.

Le maire patriote, qui les rencontra, les accabla de reproches.

—C'est vouloir faire brûler le village et massacrer la population, vociférait-il, c'est aux soldats à se battre et non pas à nous, je ferai mon rapport à Sa Majesté l'Empereur. Votre demoiselle mériterait qu'on la mit en prison pour lui apprendre à se mêler de tirer des coups de fusils, et si les Prussiens réclament des indemnités, je sais bien à qui je le ferai payer.

—Nous les paierons avec des balles, riposta le braconnier, nous en avons une provision pour les Prussiens ou pour leurs amis.

—En attendant, au nom de la loi, je vous somme de déposer ici ce cadavre dont, en ma qualité de magistrat, je dois constater le décès, et de me remettre aussi ce cheval qui appartient à l'armée.

—Tenez, monsieur le maire, voici le cadavre, vous pourrez constater à votre aise que la balle lui est entrée par l'oreille droite et sortie par la tempe gauche, ce qui prouve que le coup a été tiré de bas en haut. Quant au cheval, je constate, moi, comme il n'est pas décadé, qu'il vaut plus que son ancien maître ; je l'emmène avec ou sans votre permission, vous savez où demeure M. Schultz, vous n'avez qu'à venir le lui réclamer.

—C'est bien ce que je compte faire et j'en profiterai pour constater aussi qu'aujourd'hui avant l'ouverture de la chasse, ton maître et toi, vous êtes vous rendus coupables du délit de braconnage dans une forêt communale avec fusils et chien, ce qui, aux termes de la loi, constitue un délit punissable de cinq jours de prison et soixante fr. d'amende, réclama M. le maire.

—Et vous pourriez ajouter que je vous ai remis en présence de témoins le gibier que vous tenez tant à conserver, un de ces pillards allemands qu'une demoiselle met en fuite, dans l'ombre fait trembler le courageux M. Coudere, riposta Guillaume, aux grands applaudissements de la foule qui commençait à se rassembler.

Pour ne pas compromettre sa dignité, M. le maire tourna sur ses talons, en murmurant des menaces, et se hâta de rentrer dans sa maison où, après qu'il se fut calmé, il acheva de dicter à son secrétaire le rapport suivant adressé par lui à l'autorité.

« Monsieur le Préfet,

« J'ai l'honneur de vous informer que ce matin, 12 du courant, l'ennemi s'est subitement montré dans les environs de Sainte-Marie qu'il a essayé de faire occuper par une forte colonne de lanciers commandés, on croit, par le prince Guillaume de Bade et appuyée par de l'artillerie. Déjà plusieurs jours je les tenais surveillés ; dès que leur approche me fut signalée, je fis sonner le tocsin et établir une forte barricade devant ma propre maison.

« L'ennemi, ayant pénétré dans le village, essaya d'emporter de force cette position qu'à la tête de quelques braves j'ai défendus avec un tel acharnement, que les assaillants après plusieurs tentatives infructueuses, se sont vus obligés de se retirer précipitamment, emportant avec eux leurs morts et leurs blessés.

« Je leur ai fait de ma propre main un prisonnier et nous leur avons pris deux chevaux.

« On vient de me rapporter le cadavre d'un officier supérieur, celui, je crois, du prince Guillaume qui aurait été tué à la sortie du village.

« Nos pertes sont nulles, une maison a été incendiée par l'ennemi dans sa déroute. « En vous signalant la belle conduite des habitants, je dois attirer votre attention sur les démarches suspectes d'un nommé Schultz, trop connu pour ses détestables opinions politiques et qui, dans la nuit qui a précédé l'attaque, est allé furtivement au-devant des Prussiens pour leur servir sans doute d'éclairer. Il serait, je crois, prudent de le faire arrêter.

« J'ose vous rappeler en terminant, Monsieur le Préfet, que j'ai déjà été proposé pour la croix d'honneur.

« Cette décoration, placée sur la poitrine d'un magistrat qui a pris l'initiative de la défense nationale, serait pour lui la plus douce des récompenses, et un encouragement donné à tous ceux qui voudront faire leur devoir.

« Vive l'Empereur ! vive l'Impératrice ! vive le Prince Impérial !

« J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Préfet,

Votre très-humble, très-obéissant

et très-dévoué serviteur.

« CÉSAR COUBERT. »

(A suivre.)

LETTE ENCYCLIQUE

DE

N. T. S. P. LEON XIII

PAPE

PAR LA DIVINE PROVIDENCE

A tous les patriarches, primats, archevêques et évêques du monde catholiques en grâce et communion avec le siège apostolique

DE LA CONDITION DES OUVRIERS

A tous nos vénérables frères les patriarches, primats, archevêques, évêques du monde catholique en grâce et communion avec le siège apostolique.

LEON XIII PAPE

Vénérables frères, salut et bénédiction apostolique.

La soif d'innovations qui depuis longtemps s'est emparée des sociétés et les tient dans une agitation fiévreuse devait tôt ou tard passer des régions de la politique dans la sphère voisine de l'économie sociale.—Et, en effet, ces progrès incessants de l'industrie, ces routes nouvelles que les arts se sont ouvertes, l'altération des rapports entre les ouvriers et les patrons, l'affluence de la richesse dans les mains du petit nombre à côté de l'indigence de la multitude, l'opinion enfin plus grande que les ouvriers ont conçue d'eux-mêmes, et leur union plus compacte, tout cela, sans parler de la corruption des mœurs, a eu pour résultat final un redoutable conflit. Partout les esprits sont en suspens et dans une anxieuse attente, ce qui suffit à lui seul pour prouver combien de graves intérêts sont ici engagés. Cette situation préoccupe et exerce à la fois le génie des doctes, la prudence des sages, les délibérations des réunions populaires, la perspicacité des législateurs et les conseils des gouvernants, et il n'est pas de cause qu'il saisisse en ce moment l'esprit humain avec autant de véhémence.

C'est pourquoi, Vénérables Frères, ce que, pour le bien de l'Eglise et le salut commun des hommes, Nous avons fait ailleurs par nos Lettres sur la souveraineté politique, la liberté humaine, la constitution chrétienne des Etats et sur d'autres sujets analogues, afin de réfuter, selon qu'il nous semblait opportun, les opinions erronées et fallacieuses. Nous jugeons devoir le réitérer aujourd'hui et les mêmes motifs, en vous entretenant de la condition des ouvriers.

Ce sujet, Nous l'avons, suivant l'occasion, effleuré plusieurs fois ; mais la conscience de Notre charge apostolique Nous fait un devoir de le traiter dans ces Lettres plus explicitement et avec plus d'ampleur, afin de mettre en évidence les principes d'une solution conforme à la justice et à l'équité.

Le problème n'est pas aisé à résoudre ni exempt de péril. Il est difficile, en effet, de préciser avec justesse les droits et les devoirs qui doivent à la fois commander la richesse et le prolétariat, le capital et le travail. D'autre part, le problème n'est pas sans danger, parce que trop souvent des hommes turbulents et astucieux cherchent à en dénaturer le sens et en profitent pour exciter les multitudes et fomenter des troubles. Quoi qu'il en soit, Nous sommes persuadé, et tout le monde en convient, qu'il faut, par des mesures promptes et efficaces, venir en aide aux hommes des classes inférieures, attendu qu'ils sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritée.

Le dernier siècle a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes, qui étaient pour eux une protection ; tout principe et tout sentiment religieux ont disparu des lois et des institutions publiques, et ainsi, peu à peu, les travailleurs isolés et sans défense se sont vus avec le temps livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée. — Une usure dévorante est venue ajouter encore au mal. Condamnée à plusieurs reprises par le jugement de l'Eglise, elle n'a cessé d'être pratiquée sous une autre forme

par des hommes avides de gain, d'une insatiable cupidité. A tout cela il faut ajouter le monopole du travail et des effets de commerce, devenus le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents qui imposent ainsi un joug presque servile à l'innombrable multitude des prolétaires.

Les socialistes, pour guérir ce mal, poussent à la haine jalouse des pauvres contre ceux qui possèdent, et prétendent que toute propriété de biens d'un chacun doivent être communs à tous et que leur administration doit revenir aux municipalités ou à l'Etat. Moyennant cette translation des propriétés et cette égale répartition entre les citoyens des richesses et de leurs commodités, ils se flattent de porter un remède efficace aux maux présents. Mais pareille théorie, loin d'être capable de mettre fin au conflit, ferait tort à l'ouvrier, si elle était mise, en pratique. D'ailleurs, elle est souverainement injuste, en ce qu'elle viole les droits légitimes des propriétaires qu'elle dénature les fonctions de l'Etat et tend à bouleverser de fond en comble l'édifice social.

De fait, comme il est facile de le comprendre, la raison intrinsèque du travail entrepris par quiconque exerce un art lucratif, le but immédiat visé par le travailleur, c'est de conquérir un bien qu'il possédera en propre et comme lui appartenant ; car, s'il met à la disposition d'autrui ses forces et son industrie, ce n'est pas évidemment pour un motif autre, sinon pour obtenir de quoi pourvoir à son entretien et aux besoins de la vie et il attend de son travail non-seulement le droit au salaire, mais encore un droit strict et rigoureux d'en user comme bon lui semblera. Si donc en réduisant ses dépenses il est arrivé à faire quelques épargnes, et si, pour s'en assurer la conservation, il les a par exemple réalisées dans un champ, il est de toute évidence que ce champ n'est pas autre chose que le salaire transformé : le fonds ainsi acquis sera la propriété de l'artisan ou même titre que la rémunération même de son travail. Mais qui ne voit que c'est précisément en cela que consiste le droit de propriété mobilière et immobilière ? Ainsi, cette conversion de la propriété privée en propriété collective, tant préconisée par le socialisme, n'aurait d'autre effet que de rendre la situation des ouvriers plus précaire, en leur retirant la libre disposition de leur salaire et en leur enlevant par le fait même tout espoir et toute possibilité d'agrandir leur patrimoine et d'améliorer leur situation.

Mais, et ceci paraît plus grave encore, le remède proposé est en opposition flagrante avec la justice, car le droit de propriété privée et personnelle est pour l'homme de droit naturel. Il y a, en effet, sous ce rapport, une très grande différence entre l'homme et les animaux dénués de raison. Ceux-ci ne se gouvernent pas eux-mêmes ; ils sont dirigés et gouvernés par la nature, moyennant un double instinct, qu'une part, tient leur activité constamment en éveil et en développe les forces ; de l'autre provoque tout à la fois et circonscrit chacun de leurs mouvements. Un premier instinct les porte à la conservation et à la défense de leur vie propre, un second à la propagation de l'espèce ; et ce double résultat, ils l'obtiennent aisément par l'usage des choses présentes et mises à leur portée. Ils seraient d'ailleurs incapables de tendre au-delà, puisqu'ils ne sont motivés que par les sens et par chaque objet particulier que les sens parçoivent. — Bien autre est la nature humaine. En l'homme, d'abord, réside dans la perfection toute la vertu de la nature sensitive et dès lors il lui revient, non moins qu'à celle-ci, de jouir des objets physiques et corporels. Mais la vie sensitive, même possédée dans toute sa plénitude, ne constitue pas toute la nature humaine, mais lui est bien inférieure et faite pour lui obéir lui être assujettie. Ce qui excelle en nous, qui nous fait hommes et nous distingue essentiellement de la bête, c'est la raison ou l'intelligence, et en vertu de cette prérogative il faut reconnaître à l'hom-

me non seulement la faculté générale d'user des choses extérieures, mais en plus le droit stable et perpétuel de les posséder, tant celles qui se consomment par l'usage que celles qui demeurent après nous avoir servi. Une considération plus profonde de la nature humaine va faire ressortir mieux encore cette vérité. L'homme embrasse par son intelligence une infinité d'objets, et aux choses présentes il ajoute et rattache les choses futures ; il est d'ailleurs le maître de ses actions ; aussi sous la direction de la loi éternelle et sous le gouvernement universel de la Providence divine ; est-il en quelque sorte à lui-même et sa loi et sa providence. C'est pourquoi il a le droit de choisir les choses qu'il estime les plus aptes non seulement à pourvoir au présent, mais encore au futur. D'où il suit qu'il doit avoir sous sa domination non seulement les produits de la terre, mais encore la terre elle-même qu'il voit appelée à être par sa fécondité sa pourvoyeuse de l'avenir. Les nécessités de l'homme ont de perpétuels retours : satisfaites aujourd'hui, elles renaissent demain avec de nouvelles exigences.

Il a donc fallu, pour qu'il pût y faire droit en tout temps, que la nature mit à sa disposition un élément stable et permanent, capable de lui en fournir perpétuellement les moyens. Or, cet élément ne pouvait être que la terre avec ses ressources toujours fécondes.

Et qu'on n'en appelle pas à la province de l'Etat, car l'Etat est postérieur à l'homme et avant qu'il pût se former l'homme déjà avait reçu de la nature le droit de vivre et de protéger son existence. Qu'on n'oppose pas non plus à la légitimité de la propriété privée le fruit que Dieu a donné la terre en jouissance au genre humain tout entier, car Dieu ne l'a pas livrée aux hommes pour qu'ils la dominassent confusément tous ensemble. Tel n'est pas le sens de cette vérité. Elle signifie uniquement que Dieu n'a pas donné de part à aucun homme en particulier, mais a voulu abandonner la délimitation des propriétés à l'industrie humaine et aux institutions des peuples. — Au reste, quoique divisée en propriétés privées, la terre ne laisse pas de servir à la commune utilité de tous, attendu qu'il n'est personne parmi les mortels qui ne sa nourrisse du produit des champs. Qui en manque y supplée par le travail, de telle sorte que l'on peut affirmer en toute vérité, que le travail est le moyen universel pour pourvoir aux besoins de la vie, soit qu'on l'exerce dans un fonds propre, ou dans quelque art lucratif dont la rémunération ne se tire que des produits multiples de la terre avec lesquels elle est convertissable.

De tout cela il ressort une fois de plus que la propriété privée est pleinement conforme à la nature. La terre sans doute fournit à l'homme avec abondance les choses nécessaires à la conservation de sa vie et plus encore à son perfectionnement mais elle ne le pourrait d'elle-même sans la culture et les soins de l'homme.

Or, celui-ci que fait-il en consommant les ressources de son esprit et les forces de son corps pour se procurer ces biens de la nature ? Il s'applique pour ainsi dire à lui-même la portion de la nature corporelle qu'il cultive et il la laisse comme une certaine empreinte de personne, au point qu'en toute justice ce bien sera possédé dorénavant comme sien ce qu'il ne sera licite à personne de violer son droit en n'importe quelle manière.

La force de ces raisonnements est d'une évidence telle, qu'il est permis de s'étonner comment certains tenants d'opinions surannées, peuvent encore y contredire, en accordant sans doute à l'homme privé l'usage du sol et les fruits des champs, mais en lui refusant droit de posséder en qualité de propriétaire ce sol où il a bâti cette portion de terre où il a cultivé. Ils ne voient donc pas qu'ils dépouillent, par là cet homme du fruit de son labour, car enfin ce champ remué avec art par la main du cultivateur a changé complètement

de nature ; il était sauvage le voilà défriché ; d'infécond il est devenu fertile ; ce qui l'a rendu meilleur est inhérent au sol et se confond tellement avec lui, qu'il serait impossible de l'en séparer. Or, la justice tolérerait-elle qu'un étranger vint alors s'attribuer cette terre arrosée des sueurs de celui qui l'a cultivée ? De même que l'effet suit la cause, ainsi est-il juste que le fruit du travail soit au travailleur. C'est avec raison que l'universalité du genre humain, sans s'émouvoir des opinions contraires d'un petit groupe reconnaît, en considérant attentivement la nature, que dans ses lois réside le premier fondement de la répartition des biens et des propriétés privées ; c'est avec raison que la coutume de tous les siècles a sanctionné une situation si conforme à la nature de l'homme et à la vie calme et paisible des sociétés.—De leur côté, les lois civiles, qui tirent leur valeur, quand elles sont justes, de la loi naturelle confirment ce même droit et le protègent par la force.—Enfin l'autorité des lois divines vient y apposer son sceau, en défendant sous une peine très grave, jusqu'au désir même du bien d'autrui. Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain ni sa maison, ni son champ, ni sa servante, ni son bœuf ni son âne, ni rien de ce qui est à lui.

(A suivre)

AGRICULTURE

En quoi consiste la perfection en agriculture

La perfection en agriculture consisterait :

1o A pouvoir tirer continuellement profit de toutes les parties de la ferme.

2o A élever autant d'animaux que la ferme peut en contenir et entretenir avantageusement ; car la viande, la laine, le lait, le beurre, le fromage donnent de plus grands profits que le foin et les grains qui épuisent la terre.

3o A savoir produire sur la ferme la plus économiquement la meilleure qualité et la plus grande quantité de fumier possible. Cette dernière condition est d'une importance extrême et résume les deux autres de son exacte observation, dépend le succès permanent du cultivateur sous n'importe quelles conditions et en toutes circonstances.

La végétation au printemps

Plus vous travaillez un sol humide plus il se durcit ; il faut attendre pour semer qu'il soit sec et prêt, et alors il faut se presser. Cependant, il est certaines choses que l'on doit mettre en terre le plus tôt possible au printemps ; comme les greffes d'asperges, les racines de rhubarbe, les arbres fruitiers et d'ornement. Plus vous plantez ces choses de bonne heure au printemps, plus vous aurez la chance de les voir reprendre ; vos chances de succès diminueront à mesure que la chaleur augmentera. Les gelées du printemps ne sont pas à craindre pour cette végétation qui peut endurer plus de froid qu'on ne le croit ordinairement.

Les légumes

A propos de légumes et du froid qu'ils ne peuvent endurer, il est étonnant de voir combien de cultivateurs qui ont des jardins depuis des années ignorent les habitudes des plantes qu'ils cultivent. Ils croient, par exemple, que le froid est fatal aux pois et à plusieurs autres végétaux et ne se pressent pas de les semer à cause des gelées. Pour certains légumes et végétaux du jardin potager, notamment les tomates, le blé d'Inde, les melons, les concombres, etc., cette crainte a sa raison d'être, mais pour d'autres elle n'est pas du tout fondée. Aussitôt que possible au printemps, il faut s'empresse de semer les petits pois, la laitue, les oignons, le céleri, les choux, les radis, les betteraves, tous ces légumes peuvent endurer de fortes gelées.

POUR LA SESSION

L'Édition quotidienne du *Courrier du Canada* sera envoyée à partir de ce jour pendant toute la durée de la session du Parlement fédéral, aux personnes qui, désireuses de suivre les débats, nous enverront la somme de 75 CENTS.

Le *Courrier* consacrerait beaucoup d'espace aux travaux importants du Parlement fédéral.

Nous aurons des correspondances de la capitale très soignées, et ne négligerons rien pour tenir nos lecteurs parfaitement au courant.

ANNONCES NOUVELLES

Pipes, cigares et tabacs — J. Ernest Lepage.
Compagnie du Richelieu et Ontario.
Tapis — Prélat — Glover, Fry & Co.
Pianos — Pianos — Bernard, Fils & Co.
Instruments de musique, etc. — L. N. Pratte.
Le Magasin du Louvre. — Côté & Faguy.
Étoffes à robes. — Behan Bros.

CANADA

QUEBEC, 5 JUIN 1891

L'ÉTAT DE SIR JOHN

Bulletin depuis 5.00 p. m. hier

Earncliffe, 6 hrs p. m. — Sir John a reposé paisiblement pendant trois quarts d'heure. Le prochain bulletin sera issu dans 20 minutes.

6 hrs 33 p. m. — Sir John dort. Pas d'autres bulletins avant son réveil.

R. W. POWELL, M. D.

Earncliffe, 6 h. 45 p. m. — Sir John a été durant la journée dans un état de faiblesse continue causée par l'action déficiente du cœur. Cette après-midi, il est devenu évidemment plus conscient, et est état à duré plusieurs heures.

(Signé) R. W. POWELL, M. D.

7 hrs p. m. — Sir John a été très faible toute la journée. Cet après-midi il a repris beaucoup de connaissance, cela a duré plus de deux heures.

R. W. POWELL, M. D.

Earncliffe, 9 h. p. m. — Aucun changement dans l'état de Sir John durant la journée. Il repose tranquillement dans le moment.

10 hrs p. m. — La condition de Sir John a été sans changement aujourd'hui, jusque vers 4 heures, alors il recommençait mieux ceux qui l'entouraient. Ce soir, il est à peu près dans le même état qu'hier, excepté que les palpitations du cœur sont plus faibles et plus irrégulières. Respiration, 30; pouls, 100.

R. W. POWELL, M. D.

J. A. GRANT, M. D.

H. P. WRIGHT, M. D.

Earncliffe, 4.30 a. m. — Aucun changement matériel dans la condition de Sir John. Il respire très difficilement; sa respiration est maintenant à 33.

7.00 a. m. — Aucun changement à rapporter ni de faits nouveaux. Il a été très somnolent durant toute la nuit, et n'a donné aucun signe d'insomnie.

POWELL, M. D.

LE VOTE D'HIER

Une victoire

Pendant que son chef illustre livre une lutte étonnante à la mort, le gouvernement conservateur remporte des victoires.

Le vote d'hier soir est le plus fort qui se soit donné depuis le commencement de la session.

Le gouvernement a eu une majorité de trente-deux voix, sur un vote de 186. C'est un magnifique succès.

Toutes les prévisions du *Courrier du Canada* ne sont-elles pas réalisées?

Nous avions dit que le gouvernement aurait trente voix de majorité au moins. Le voilà rendu à trente-deux.

Le public est-il édifié maintenant, sur la véracité des journaux?

Qui disait vrai au lendemain des élections, le *Courrier du Canada* ou l'Électeur?

Pendant que les journaux rouges escomptent brutalement la mort de Sir John, la majorité qu'il a ralliée autour du drapeau conservateur se dessine et s'affirme de plus en plus.

Messieurs les libéraux sont-ils convaincus maintenant qu'ils sont battus et bien battus?

Il sont en minorité d'au moins trente voix dans la chambre des Communes, et quoi qu'il arrive, cette minorité restera impuissante.

Léon XIII a fait son testament. Sa Sainteté lègue tous ses biens personnels au St-Siège.

L'EMPRUNT

Depuis deux jours il est rumeur à Québec que M. Mercier a emprunté d'une façon quelconque, et qu'il s'en revient au pays.

L'Électeur est très réservé à ce propos. Il ne publie rien de son chef. Il emprunte les nouvelles au *Star*.

Ainsi, il publie ce matin, cette dépêche de Montréal :

Montréal, 4. — Le *Star* annonce qu'il a été informé, par un député ministériel de la législature de Québec, que l'hon. M. Mercier a réussi à conclure des arrangements avec quelques banquiers parisiens, qui lui permettraient, avant deux mois, de toucher \$3,000,000 sur les \$10,000,000 qu'il a été autorisé à emprunter. Le taux de l'intérêt n'est pas encore connu, mais on prétend, dit le même journal, que cet emprunt partiel a été négocié à des conditions aussi favorables que possibles sous les circonstances.

L'honorable premier ministre et ses collègues partiront dans quelques jours pour la province de Québec.

L'honorable J. E. Robidoux, le procureur général, qui devait aller les rejoindre à Paris, a abandonné son projet.

Le gouvernement attendra une occasion plus favorable pour tenter la négociation de la somme qui lui reste à emprunter. Le premier ministre, a ajouté le député en question, pourra facilement se contenter de ce montant pendant une couple d'années et obtenir le reste à mesure que la nécessité s'en fera sentir.

Nous concevons que l'Électeur soit réticent.

M. Mercier n'a réussi à contracter qu'un emprunt temporaire. Et encore n'aura-t-il ces \$3,000,000 que dans deux mois.

A quelles conditions, nous l'ignorons encore.

Dans tous les cas c'est un incontestable échec, et nos finances restent dans le déplorable état où nous les avons montrées récemment.

Il s'en revient bredouille, notre grand homme.

PETITE GAZETTE

La commission d'arbitrage qui doit trancher le différend entre la France et l'Angleterre au sujet de la question des pêcheries se réunira à Bruxelles, au mois de juillet. Les délégués, après être allés à Paris pour avoir une entrevue avec M. Ribot, ministre des affaires étrangères, s'embarqueront pour Terre-Neuve, le 22 juillet prochain.

Les documents officiels déposés sur la table de la chambre des Communes mercredi par Sir John Thompson concernant les négociations de réciprocité entre les États-Unis et le Canada, renferment la correspondance de Sir Charles Tupper, de M. Blaine et de Sir Julian Pauncefote au sujet du voyage des commissaires canadiens à Washington.

MATIERES POSTALES

Comment les préparer pour expédition

Extrait de l'Empire de Toronto du 21 mai 1891.)

"Sir instruction du directeur général des postes, M. Sweetnam, l'inspecteur en chef des postes, a tout dernièrement fait une enquête spéciale à propos de certaines plaintes que des lettres et des paquets de grandeur plus qu'ordinaire, ont été déchirés et brisés dans le transport. Il en est venu à la conclusion que, dans la très grande majorité des cas, les dommages ainsi causés provenaient du fait que les enveloppes de ces lettres ou paquets n'étaient pas bonnes (enveloppes communes, boîtes en papier etc.).

"M. Sweetnam est d'opinion que si l'on mettait les grandes lettres dans des enveloppes de bonnes qualités et d'un format convenables, que dans le cas de paquets, si on faisait usage d'un bon papier à envelopper, et si chaque paquet était solidement ficelé, peu de dommages seraient causés aux matières postales par les chocs et les pressions inévitables dans la transmission.

"Il ne faut pas oublier que chaque lettre et chaque paquet ne saurait être placé avec toutes les précautions imaginables dans les sacs de mailles. Les commis de poste n'en feraient pas avec leur ouvrage s'ils devaient prendre toutes ces précautions. Il leur faut aller vite; car on sait combien sont nombreuses les matières postales qui leur passent par les mains. L'inspecteur en chef a donné instruction, d'après les ordres de l'hon. M. Haggart, aux commis de mailles et de bureaux de poste de faire tout en leur pouvoir pour que les matières postales ne subissent pas de dommages. Sans doute ces instructions de M. Sweetnam auront un bon effet mais le public devra aussi faire sa part.

"De concert avec les autorités postales, qu'il veuille à ce que les matières qu'il expédie, par voie des postes, soient de dimensions convenables, solidement enveloppées. Si le public prend cette précaution dans l'expédition des lettres, les plaintes diminueront considérablement."

Département des postes du Canada,
23 mai 1891

UN INCIDENT TOUCHANT

Un incident touchant s'est produit, avant-hier, au chevet de Sir John. Une voix d'enfant fit tout-à-coup entendre dans le corridor sur lequel se trouve la chambre du malade. "Je veux voir grand-papa, je veux voir grand-papa!"

C'était le petit Jack, fils de M. Hugh Macdonald, député de Winnipeg, qui demandait à voir le Premier Ministre. Lady Macdonald quitta le lit de son mari, sortit et s'efforça de pacifier l'enfant par des caresses. Mais il tint ferme, répétant encore et toujours: "Je veux voir grand-papa!" On céda enfin à ses instances et il entra dans la chambre de grand-papa.

Sir John venait d'ouvrir les yeux. En voyant son petit fils, sa figure se ranima. Le bambin prit la main du malade et se mit à babiller gaieusement. Voyant la satisfaction que cette visite semblait causer à Sir John, on alla chercher Mary, sa fille invalide, et on la descendit dans la chambre de son père. Elle vint prendre place avec Jack sur le lit et mêler sa voix au babillage de son petit neveu.

Jack ignorait complètement l'état de grand-papa, mais Mary, elle, le savait, et il était touchant de voir avec quel tact elle dirigeait la conversation, pour que le petit ne fût pas de ces demandes d'enfant, qui dans leur naïve franchise, font parfois tant de mal au cœur d'un malade.

Cette scène ne dura que quelques minutes, mais elle avait suffi pour fatiguer Sir John qui s'endormit la main dans celle de Jack qui babillait toujours.

Parlement Fédéral

Ottawa, 4.
M. BARRON dépose un bill pour modifier de nouveau l'acte du cens électoral.

Sir JOHN THOMPSON dit qu'il sera prêt dans quelques jours à répondre à la question de Sir Donald Smith, au sujet des intentions du gouvernement concernant l'augmentation du traitement des juges.

En réponse à M. McMillan, M. Haggart dit que le gouvernement n'a ni loué ni acheté des étalons qui sont à la ferme expérimentale d'Ottawa. Ces étalons ont été placés là pour les fins décrites dans la correspondance à ce sujet.

En réponse à M. Laverne, Sir Hector Langevin dit que son département n'a pas envoyé d'ingénieurs pour visiter les améliorations commencées il y a quelques années dans la rivière Noire, comté de Drummond.

En réponse à M. Choquette, M. Mackenzie Bowell dit que M. Louis Doucet de Sainte-Marie, a été destitué comme employé de l'Intercolonial, pour s'être servi de langage insultant à l'adresse d'un de ses supérieurs.

En réponse au même, M. Bowell dit que le gouvernement a été informé des faits en rapport avec la saisie illégale de boissons fait par M. Angers Hammond, mais le gouvernement n'est pas responsable d'actes commis sans son instruction. Le nommé Lamonde a les tribunaux pour se faire indemniser des dommages que le dit Hammond peut lui avoir faits.

M. McMULLEN appelle l'attention du gouvernement sur la nécessité de faire certains changements dans les règlements de la quarantaine, en vue de favoriser la vente de moutons canadiens aux États-Unis.

M. HAGGART dit que le gouvernement a déjà commencé à s'occuper de cette question et aussitôt que les renseignements nécessaires seront obtenus, le gouvernement agira immédiatement.

M. FOSTER annonce qu'il ne prononcera pas le discours du budget demain.

MM. Langelier et Laverne se plaignent d'avoir été accusés à tort avant-hier soir, par M. Taylor, d'avoir voté alors qu'ils avaient pairé, ils disent que leurs noms avaient été pairés pour jusqu'à la séance de l'après-midi seulement et le vote a été pris à la séance du soir.

M. CHARLTON propose la deuxième lecture de son bill à l'effet d'assurer la meilleure observance du jour du Seigneur; par son bill, M. Charlton veut empêcher la circulation de chemins de fer le dimanche, les voyages en bateaux à vapeur, les partis de pêche, de chasse, etc. etc.

Sir JOHN THOMPSON admet le principe du bill. Il dit que les gouvernements provinciaux et des municipalités ont déjà passé des lois presque aussi strictes que celle de M. Charlton.

Il propose après avoir subi sa deuxième lecture, que le bill soit déposé à un comité spécial en vue d'examiner ces lois et d'étudier les pouvoirs du gouvernement relativement à la législation proposée, adoptée.

SEANCE DU SOIR

M. Edgar propose la deuxième lecture de son bill.

M. Edgar dit que le but de son bill est de faire cesser cette anomalie qui permet à un homme qui a des propriétés dans plusieurs circonscriptions électorales de voter dans toutes ces circonscriptions tandis qu'un autre propriétaire dont les propriétés sont toutes situées dans le comté n'a qu'un seul vote. M. Edgar veut faire reconnaître le principe qu'une personne ne peut enregistrer son vote que dans un seul comté, celui où il a sa résidence.

Sir JOHN THOMPSON combat le bill de M. Edgar. Ce serait une injustice à l'égard de ceux qui ont acquis des biens dans différentes parties du pays, et qui n'auraient pas le droit de choisir ceux qui doivent représenter en parlement ces localités. Sir John Thompson propose que la deuxième lecture n'ait lieu que dans 6 mois.

M. CHOQUETTE dit que le bill de M. Edgar serait une réforme détestable, parce qu'il aurait pour effet d'empêcher le transport d'électeurs d'un comté à l'autre sur l'Intercolonial à chaque élection générale, un nombre extraordinaire de partisans du gouvernement, car il est impossible aux électeurs libéraux d'avoir accès sur ces trains spéciaux chaque journée.

M. AMYOT dit qu'il est ennuyé de ces insinuations continuelles à l'adresse de la loi électorale de Québec. Il dit que cet loi enlève avec raison le droit de vote aux employés salariés par les gouvernements.

A onze heures les députés sont appelés à voter sur l'amendement de sir Thompson.

Pour. — Adams, Baker, Barnard, Bergeron, Berling, Bowell, Burns, Cameron (Inverness), Carignan, Carpenter, Chapleau, Cleveland, Burnham, Coatsworth, Cochrane, Cockburn, Corby, Costigan, Craig, Curran, Daly, Daoust, Davin, Davis, Denison, Desjardins (Hochelaga), Desjardins (L'Islet), Dewdney, Dicksey, Dugas, Dupont, Dyer, Barlow, Fairbairn, Ferguson, (Leeds et Grenville), Ferguson, (Renfrew), Foster, Fréchette, Gillies, Gordon, Girouard, Hazen, Haggart, Henderson, Hodgins, Hutkins, Ingram, Ives, Jamieson, Kaulbach, Kennedy, Kirkpatrick, Langevin, (Sir Hector) Larivière, Leger, Lippé, MacDonald (Kings), MacDonald, (Algoma), MacDowall, MacIntosh, McAlister, McCarthy, Macdonald (Victoria), McDougall, (Pictou), McDougall, (Cape Breton), McKay, McLennan, McLean, McNeil, Madill, Mara, Marshall, Masson, Miller, Mills (Annapolis), Monierieff, Monette, Montague, Patterson, (Colchester), Pelletier, Pope, Putnam, Reid, Robillard, Roome, Ross, (Dundas), Ross (Lisgar), Savard, Skinner, Smith (Sir Donald), Sproule, Stairs, Stevenson, Temple, Thompson, (Sir John), Tisdale, Tupper, Tyrwhitt, Vaillancourt, Wallace, Weldon, White (Cardwell), White (Shebourne), Wilmot, Wood (Boreville), Wood (Westmoreland), — 109.

Contre. — MM. Allan, Allison, Amyot, Armstrong, Bain, Beausoleil, Béchard, Beith, Bernier, Borden, Bourassa, Bowers, Bowman, Brodeur, Brown, (Chateaugay), Brown (Monck), Cameron (Huron), Campbell, Cartwright (Sir Richard), Casey, Charlton, Choquette, Christie, Colter, Davidson, Davies, Dawson, Delisle, Devlin, Edgar, Featherston, Flint, Forbes, Fraser, Frémont, Gauthier, Geoffrion, German, Gibson, Gilmor, Godbout, Grieve, Guay, Hargratt, Harwood, Innes, King, Landier, Langelier, Laurier, Lavergne, Leduc, Legris, Lister, McDonald (Huron), McGregor, McMillan, McMullen, Mignault, Mills (Bothwell), Mousseau, Mullock, Patterson (Brant), Perry, Rider, Rinfret, Rowand, Sanborn, Scriver, Simple, Somerville, Spohn, Sutherland, Trow, Traux, Watson, Welsh, Yeo. — 77.

Les crédits supplémentaires sont déposés sur le bureau de la chambre.

A 11.25 la chambre s'ajourne à demain.

Documents et correspondance

La correspondance mise cet après-midi devant la chambre ne contient pas encore toutes les pièces qui se rapportent à la conférence de Washington. Sir John Thompson dit que le gouvernement canadien attend d'un jour à l'autre l'autorisation nécessaire du gouvernement impérial pour publier le reste des documents.

Les papiers mis cet après-midi devant la chambre contiennent la correspondance tenue en 1888 et 1890 entre Sir Charles Tupper et le bureau Colonial au sujet du transport des malles par steamers entre la France et le Canada, et aussi la protestation au sujet de la convention de Terre-Neuve avec les États-Unis.

12 décembre 1890. — Rapport du conseil privé du Canada donnant en détail les raisons pour lesquelles le Canada proteste contre la convention entre Terre-Neuve et les États-Unis.

23 janvier 1891. — Lettre du secrétaire des colonies au gouverneur-général du Canada disant que le gouvernement impérial donnait pleine considération à la protestation du Canada, mais que le gouvernement de Terre-Neuve était prêt à négocier avec le Canada sur base similaire à celle de la convention entre Terre-Neuve et les États-Unis, espérant que le gouvernement canadien cessera son opposition à la ratification de cette convention.

29 janvier 1891. — Rapport du conseil privé du Canada renouvelant sa protestation à la convention de Terre-Neuve et disant que la dissolution probable du parlement n'est pas un empêchement à une convention entre le Canada et les États-Unis.

18 décembre 1890. — Rapport du conseil privé du Canada disant qu'ayant appris le désir de M. Blaine de négocier un traité de réciprocité, la proposition en soit acceptée et propose une convention comme en 1871 pour discuter les sujets suivants :

1. Traité de réciprocité comme en 1854 avec modifications requises.
2. Reconnaissance du traité de 1818 concernant les pêcheries.
3. Protection du maquereau.
4. Lois plus faciles pour navigation côtière.
5. Lois plus faciles pour navigation intérieure.
6. Corps de sauvetage mutuels.
7. Délimitation des frontières Alaska et Canada.

Entre le 20 mars 1891 et le 25 avril 1891 une vingtaine de lettres ont été échangées entre Sir Julian Pauncefote, lord Stanley, M. Blaine, Sir Charles Tupper et Sir John Macdonald au sujet des négociations qui devaient avoir lieu à Washington entre le Canada et les États-Unis.

Les lettres donnent en détail ce qui a été dit en résumé sur les journaux amis du gouvernement au sujet de la remise des négociations au 12 octobre prochain. Suivant le désir exprimé par M. Blaine ces négociations ne devaient pas avoir de caractère officiel.

Le projet de convention entre les États-Unis et Terre-Neuve ne porte pas de date.

D'après cette convention, Terre-Neuve accorderait aux navires et bateaux de pêche des États-Unis l'entrée dans les ports de la colonie aux mêmes taux que les navires de Terre-Neuve ainsi que le droit d'acheter de l'appât de pêche.

Voici le tarif des droits imposés par Terre-Neuve sur les produits des États-Unis.

Farine de blé, 20 cts par baril.
Pois, 15c par livre.

Bœuf, pieds de cochon et langues salées, 5c par livre.

Farine de maïs, 25 cts par baril.

Pois, 30 cts par baril.

Son, maïs et riz, 12c ad valorem.

Kerosine, 6 cts le gallon.

Sci, 20 cts par 2,240 livres.

Articles en franchise : Instruments aratoires, charnues, herbes, etc; conasseurs pour mines, coton brut, riz pour balais, presses et caractères d'imprimerie.

Une clause disait que si Terre-Neuve accordait des conditions plus favorables à un autre pays, les États-Unis seraient mis sur le même pied.

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE !



Les Pilules et Onguent Holloway

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérèglements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions débiles, et sont d'un secours inappréciable dans les indispositions des personnes du sexe, de tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles ont un prix inestimable.

L'Onguent

est un remède infailible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères.

Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme. Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, exanthèmes glanduleux, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY 533, RUE OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1/2d, 2s. 6d., 11s. 22s., et 33s. chaque boîte et pot, et au Canada à 50 cents, 90 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS. — Je n'ai pas d'agents aux États-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes. L'adresse n'est pas 533, OXFORD STREET LONDRES, il y a falsification.

Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington.

Signé : THOMAS HOLLOWAY.

Quebec, 1er mai 1890 — Jan 3 ps D

MEDAILLE D'OR, PARIS, 1878.

W. BAKER & Co.'s

Breakfast

Cocoa

Duquel l'excès de l'huile a été extrait, est

Absolument pur et c'est soluble.

Pas de Chimiques

sont employés en sa préparation. Il est plus que trois fois plus fort que le cacao mélangé avec de l'amidon, de l'arrow-root, ou du sucre; c'est aussi plus économique, coûtant moins qu'un sou la tasse. Il est délicieux, nourrissant, et fortifiant, facile à digérer, autant admirable pour les malades que pour ceux qui jouissent d'une bonne santé.

Se vend chez tous les Épiceries.

W. BAKER & CO., Dorchester, Mass.

TRAVERSE DE QUEBEC A LEVIS.

Quebec et Lévis

Les bateaux "Pilot" et "Artic" font le trajet entre Québec et Lévis tous les deux heures.

Prix : 20 cents aller et retour

TRAVERSE DE QUEBEC A LEVIS

LAISSE QUEBEC LAISSE LEVIS

A. M. 8.30 Train mixte pour Rich. ond. P. M. 11.30 Train éclair Ex. press pour l'Ouest. P. M. 7.45 Malle pour l'Ouest.

A. M. 7.00 Malle de l'Ouest.

P. M. 2.30 Train éclair Ex. press de l'Ouest. P. M. 7.30 Malle pour Richmond.

Pour l'Intercolonial

A. M. 7.00 Malle pour Campbellton. P. M. 7.30 Train d'accommodation pour la Rivière-du-Loup. P. M. 2.00 Malle pour Halifax. P. M. 5.00 Train d'accommodation pour la Rivière-du-Loup.

A. M. 7.00 Train mixte de la Riv. du-Loup. P. M. 12.00 Malle de Halifax.

Pour le Québec Central

P. M. 1.00 Express pour Sherbrooke. P. M. 1.30 Mixte pour St-François.

A. M. 10.30 Mixte de St-Joseph. P. M. 3.30 Express de Sherbrooke.

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION

Richelieu et Ontario

QUÉBEC ET MONTRÉAL

Le steamer *Quilic*, capitaine Nelson, partira du quai Napoléon, les MARDIS, JEUDIS, et SAMEDIS, à 5 HEURES de l'après-midi.

Le steamer *Canada*, capitaine Roy, partira du quai Napoléon, les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 5 HEURES de l'après-midi.

Ces deux steamers arrêteront à Batiscan, Trois-Rivières et Sorel.

MONTRÉAL ET TORONTO.

A partir de LUNDI, le 1er JUIN, jusqu'au 15 SEPTEMBRE, un bateau laissera Montréal tous les jours à 10 a. m., excepté les dimanches et après cette date trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI jusqu'au 30 SEPTEMBRE, de Québec à 12.30 p. m., et de Québec à 6.30 p. m.

La ligne du Saguenay.

Le vapeur *Saguenay*, capitaine Lecours, partira du quai St-André, à 7.00 DU MATIN, le MARDI et VENDREDI pour la Baie St-Paul, Eloukments, Malbaie, Rivière-du-Loup, L'Anse St-Jean, Tadoussac, Ha Ha Bay et Chicoutimi.



CHEMIN DE FER DE QUÉBEC ET DU LAC ST-JEAN

Le 6 et après LUNDI, le 6 OCTOBRE 1890, les trains partiront de la station du Pacifique, Québec, et arriveront comme suit, exc. p. les dimanches :

DÉPART DE QUÉBEC

7.30 A. M. — Express direct pour le Lac St-Jean, tous les jours arrivant à la jonction Chambord à 5.45 P. M., et à Roberval à 6.30 P. M.

8.45 P. M. — Train mixte pour St-Raymond tous les jours, y arrivant à 6.30 P. M.

ARRIVÉE À QUÉBEC

9.00 A. M. — Train mixte part de St-Raymond tous les jours, à 6.20 A. M. arrivant à Québec à 9.00 A. M.

7.00 P. M. — Express direct part de Roberval à 8.00 A. M. tous les jours, (et de la jonction Chambord à 8.40 A. M.) pour Québec, y arrivant à 7.00 P. M.

Le fret pour tous les points des districts du Lac St-Jean et Saguenay, à l'Est de la jonction Chambord, est enregistré pour la jonction Chambord, et pour Roberval et les endroits à l'Ouest enregistré pour Roberval.

25 minutes pour prendre le lunch au lac Edouard. Le fret ne sera pas reçu à Québec après 5 heures P. M.

Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations énumérées ci-dessus pour revenir jusqu'à mardi suivant.

Excellentes terres à vendre par le Gouvernement dans la vallée du Lac St-Jean, à des prix nominaux.

Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leurs familles et une quantité limitée de leurs effets de ménage, GRATUITS.

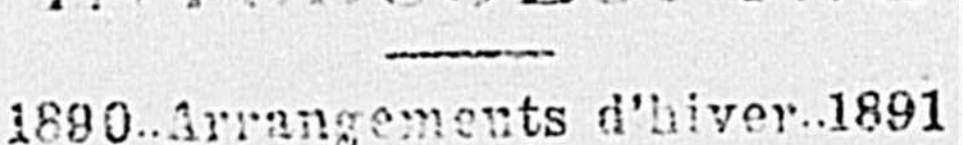
Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des moulins ou autres industries.

Billets en vente chez R. M. Stocking, vis-à-vis l'Hôtel St-Joseph.

Pour informations au sujet des prix pour les passagers et des taux pour le fret, s'adresser à ALFRED HARRIS, agent général pour les passagers et le fret, Québec.

J. G. SCOTT, Propriétaire et Gérant.

Québec, 4 octobre 1890



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1890—Arrangements d'hiver—1891

Le 6 et après LUNDI, le 16 MARS 1891, les trains sur ce chemin de fer circuleront quotidiennement (le dimanche excepté) comme suit :

Les trains quitteront Lévis

Accommodation pour la Rivière-du-Loup et Campbellton..... 7.30

Express direct pour Halifax et Saint-Jean..... 14.35

Train d'accommodation pour la Rivière-du-Loup..... 18.00

Les trains arriveront à Lévis

Train d'accommodation de la Rivière-du-Loup..... 5.30

Express direct de St-Jean et Halifax..... 11.40

Train d'accommodation de Campbellton..... 13.20

Le char d'acier attaché au train Express quittera Lévis à 14.35 se rend jusqu'à Halifax.

Tous les chars de ce train sont éclairés à la lumière électrique et chauffés à la vapeur.

Tous les trains circuleront d'après le Eastern Standard Time.

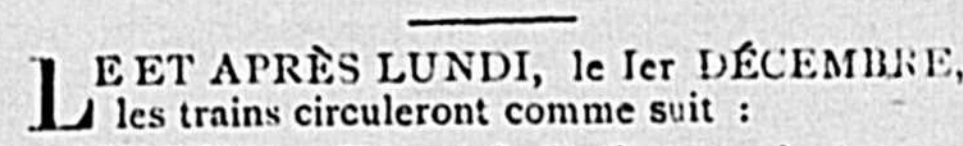
On se procurera des billets et des informations pour la route, les taux du fret et des passagers en s'adressant à

T. LAVERGNE, 49, rue Dalhousie, Québec.

P. POTTINGER, Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer, Moncton, 14 Mars 1891.

Moncton, 18 Mars 1891.



CHEMIN DE FER QUÉBEC CENTRAL

Ligne de Québec, Boston, New-York et les Montagnes Blanches

La route la plus directe et la meilleure pour Boston et tous les points de la Nouvelle-Angleterre, Sherbrooke et le Lac Memphremagog.

La seule ligne sur laquelle circulent les chars parloirs et doritoirs entre Québec et Springfield et entre Québec et Boston sans changement.

Le 6 et après LUNDI, le 1er DÉCEMBRE, les trains circuleront comme suit :

EXPRESS.—Départ de Québec, par le bateau-passeur de 1.00 heure P. M., de Lévis à 1.35 heures P. M. Arrivant à la Beauce Jct. à 3.35 P. M. Arrivant à Sherbrooke à 8.00 P. M. Arrivant à New-Port, Vt. à 10.10 P. M. Arrivant à New-York à 11.32 A. M. Char Monarque, parloir buffet, fera partie de ce train de Québec à Springfield changera de connection à New-Port et Rivière-Blanche, Jct., avec chars doritoirs pour Boston et à Springfield avec chars doritoirs pour New-York.

MIXTE.—Part de Québec par le bateau-passeur à 1.30 heure P. M., de Lévis à 2.00 heures P. M. arrive à la jonction de la Beauce à 5.50 heures P. M., arrive à St-François à 6.45 P. M.

LES TRAINS ARRIVENT À QUÉBEC.

EXPRESS.—Part de New-York à 4.00 heures P. M., de Boston à 7.15 P. M., de New-Port à 5.45 A. M., de Sherbrooke à 8.00 A. M. Arrive à Lévis à 3.00 heures P. M., et à Québec par le bateau-passeur à 3.15 P. M.

Char Monarque, doritoir, parloir et buffet, fait partie de ce train de Springfield à Québec.

MIXTE.—Part de St-François à 6.00 heures A. M., de la jonction de la Beauce à 7.00 heures A. M., arrive à Lévis à 10.20 heures A. M., et à Québec par le bateau-passeur à 10.30 A. M.

Tous les trains express sont chauffés par vapeur de la locomotive.

CONNECTIONS.

A Lévis et Harlowe Jct., avec l'Intercolonial ; à Sherbrooke, avec le Boston & Maine R. P. pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre ; à Dudson Jct., avec la Division Oppor Coos du ch. Maine Central.

Billets émis et bagage chèque à tous les endroits. J. H. WALSH, Gérant gén. fret et passagers.

FRANK GRUNDY, Surintendant général.

Québec, 28 novembre 1890

TÉLÉGRAPHIE

Les infortunes d'un diplomate chinois

Paris, 4.—Les nouvelles reçues du Pékin portent que le général Tchen-Ki-Tong, premier secrétaire des légations de Chine à Paris et à Londres, a été condamné à mort. On croit à Paris que cette condamnation est le résultat des fautes commises par ce diplomate pendant son séjour en France.

Pendant six années Tchen-Ki-Tong a rempli les fonctions de secrétaire de légation à Londres et à Paris, et dans cette dernière ville, où il passait la plus grande partie de son temps, il a mené une vie assez extravagante.

Au commencement de cette année le Times de Londres a publié une dépêche émanant ostensiblement de Li Hung Chang, le premier ministre chinois, et autorisant Tchen-Ki-Tong à négocier pour son gouvernement un emprunt de 7 millions de livres sterling. Tchen-Ki-Tong est entré en pourparlers avec deux banques de Londres et une banque de Paris qui devraient faire les fonds de cet emprunt. Pendant que les négociations étaient en cours, Tchen-Ki-Tong a été rappelé subitement, et il s'est embarqué à Marseille pour la Chine au grand désespoir des nombreux créanciers auxquels il devait beaucoup d'argent.

L'opinion générale était que le diplomate chinois avait profité de sa situation officielle pour escroquer de l'argent à droite et à gauche.

Quelques-uns de ses dupes l'auraient sans doute fait arrêter si pareille mesure avait été possible, mais en sa qualité de représentant de l'empereur de Chine, il était à l'abri des poursuites et pouvait impunément continuer ses escroqueries. Mais quand on l'a rappelé, sans doute parce que le bruit de ses méfaits était arrivé jusqu'aux autorités chinoises, il ne lui restait rien autre chose à faire qu'à obéir à l'ordre de l'empereur.

S'il n'était pas rentré dans son pays, sa famille habitant la Chine aurait été tenue pour responsable de tous ses faits et gestes. Plutôt que d'exposer les siens à pareil traitement, Tchen-Ki-Tong est retourné en Chine.

Il a été arrêté en arrivant, mis en jugement peu après et condamné à mort.

Un suicide dramatique

New-York, 4.—Un suicide des plus dramatiques a eu lieu vers midi, lundi, dans le magasin de quincaillerie de M. Louis Steele, No 492, 9 avenue.

Un homme à la barbe et aux cheveux gris, paraissant âgé de 50 ans environ et très convenablement habillé, est entré dans le magasin et a demandé à acheter un revolver du plus gros calibre. Le marchand lui a montré un des revolvers les plus gros qu'il avait en magasin, et l'inconnu sans tarder le moindre émotion, s'est mis à examiner l'arme en connaissance : "Je crois que celui-ci fera mon affaire, a-t-il dit, donnez-moi quelques cartouches sans balle pour que je l'essaie."

Après avoir brûlé les cartouches sans balles, c'est parfait, a dit l'inconnu : passez moi maintenant deux autres cartouches avec des balles." Le marchand a donné naïvement à son interlocuteur les deux cartouches qu'il demandait, puis, pendant que celui-ci les glissait dans les canons du revolver, M. Steel, pris soudainement d'un sinistre pressentiment, n'a pu s'empêcher de lui dire : "Vous n'allez pas vous tuer, j'espère.—Oh ! non, a répondu l'inconnu en riant ; pas cette fois encore ; mais au même moment, il se mettait le canon du revolver dans la bouche et faisait feu. Ce malheureux est tombé mort le long du comptoir.

Le corps du défunt a été transporté quelques instants plus tard au poste de police de la 37e rue Ouest ; mais on n'a trouvé sur lui ni argent, ni le moindre document qui pût servir à établir son identité.

Un fratricide à Terre-Neuve

Halifax, N.-E., 4. — Un télégramme de St-Jean, Terre-Neuve, nous apporte les détails d'une tragédie dont Grand Bank vient d'être le théâtre.

Vers midi, James Follett, homme de 35 ans, tuait en pleine rue, à coups de fusil, son propre frère, Edward.

Le meurtrier accusait sa victime d'être trop intime avec sa belle-sœur, Mme James Follett.

Avant de partir pour commettre son crime, Follett mit sa femme sous clef dans la salle de leur demeure. S'armant alors d'un fusil chargé, il alla à la rencontre d'Edward. Quand il le vit venir, il s'arrêta et le visant froidement au cœur, il pressa la détente. La victime tomba sur le pavé, et expira sans avoir dit un mot.

James s'en retourna alors à la maison. On croit qu'il avait l'intention de traiter sa femme comme il avait traité l'amant, car en chemin il chargea de nouveau son arme meurtrière. Mme Follett, à laquelle il avait reproché sa conduite et qu'il avait quittée en disant : "Je vais mettre fin à cela," était désertée quand le meurtrier revint à la maison.

Follett n'a pas cherché à se cacher et on l'a logé en prison, sans difficulté. Il n'exprime aucun regret de son crime. Le juge Prowse est parti pour Grand Bank, village situé sur les bords de la Baie de Fortune, T. N.

NOUVELLES DE TROIS RIVIÈRES

Arrestation d'un repris de justice

L'affaire Severin

Trois-Rivières, 4.—Un individu du nom de Desrocher, disant venir de Québec, a été condamné cet après-midi à 3 ans de pénitence pour un vol commis à l'évêché de cette ville. Son dossier est des plus chargés. C'est un jeune homme de 30 ans, qui a déjà fait 7 ans de pénitence et plus de 4 ans de prison, tant à Québec qu'à Montréal.

—Dans la cause de la Reine vs Les Sévénin, accusé d'assaut sur la police lors de la procession du St-Sacrement, la cause a été entendue aujourd'hui, mais vu l'absence du magistrat, qui doit aller tenir le terme de la cour du magistrat à Arthabaska, cette cause a été ajournée à jeudi, le 18 courant pour jugement. Son Honneur a accepté un cautionnement de \$500 pour la femme Duhaime accusée d'avoir mis en circulation de faux billets de banques.

Echos & Nouvelles

TOUTE ANNONCE DE NAISSANCE, MARIAGE ET DÉCÈS, SERA REPUSÉE SI ELLE N'EST ACCOMPAGNÉE D'UNE REMISE DE 25 CENTS

Une relique

Une vieille baïonnette trouvée ces jours derniers enfouie au pied d'un arbre à Saint-Michel de Bellechasse a été quelque temps exposée dans les vitrines d'un magasin de la côte de la Montagne. Cette relique porte l'inscription : B. O., VIII N. Y. On croit que cette baïonnette a appartenu à un des soldats du général Arnold.

Nouvelles religieuses

Nous sommes heureux d'apprendre que M. l'abbé Beaudoin, vicaire à la Basilique, malade depuis quelque temps, prend beaucoup de mieux.

—M. l'abbé D. Pampalon est remis d'une indisposition qu'il a ressentie ces jours derniers.

—Pendant sa visite pastorale, Son Eminence le cardinal Taschereau est accompagné, du R. P. Naud, de M. l'abbé Piché, vicaire de St-Romuald, comme confesseur.

MM. les abbés Lucien Gauvreau vicaire de Lévis, et Guimont vicaire de St-Roch précèdent Son Eminence dans sa visite.

—Un Triduum aura lieu dans toutes les églises de la province, comme préparation au troisième centenaire de la mort de St. Louis de Gonzague. Ce saint est mort le 24 juin 1591.

—Dimanche prochain sera célébrée dans toutes les églises de cette ville la solennité du Sacré-Cœur de Jésus. Il y aura procession et consécration au Sacré-Cœur après la messe.

—M. l'abbé Carrier, ordonné prêtre dernièrement vient d'être nommé vicaire à Ste-Jeanne de Neuville.

—M. l'abbé Garneau est nommé vicaire à St-Ambroise de la Jeune Lorette, et M. Coulombe présentement, vicaire de St-Ambroise, est nommé vicaire à Ste-Foye.

—S. G. Mgr Duhamel a ordonné à la prêtrise : M. L. A. Arnaud et les frères J. Quinn, Camiré et Perrault. O. M. I. Au diaconat : M. J. A. Myrand ; au sous-diaconat : M. J. Foley, J. Leclerc, A. Forget, A. Desjardins ; aux ordres mineurs : Jules Lortie, D. Bélanger, E. Groulx, D. Phaelen, B. Ducharme, M. Harnett, Alcide Peltier, N. Pilon, E. Corbeil, H. Touchette, R. Bernadin, F. Brunet, D. Campbell M. McCauley.

—MM. les abbés Campeau et Myrand accompagnent Mgr Duhamel dans sa visite pastorale.

Navigation

Un steamer, venant de Montréal, en route pour Liverpool, est passé dans notre port à midi hier.

Un voilier remorqué par la McNaughton, est arrivé dans notre port à midi hier.

Incendie

Vers minuit, mercredi soir, le feu s'est déclaré chez un hôtelier de la rue Saint-Joseph. Les pompiers ont pu heureusement éteindre les flammes avant qu'elles n'eussent causé trop de dégâts. Les dommages s'élèvent à une couple de cents piastres.

Arrestation importante

Un voleur d'église

Le sergent Harpe de la police provinciale, a fait une arrestation importante à Deschambault. Depuis quelque temps plusieurs plaintes avaient été faites par les curés de certaines paroisses, que des voleurs s'étaient introduits dans leurs églises et dans plusieurs cas avaient enlevé certains objets et de l'or et de l'argent. Hier midi, le sergent Harpe a réussi à mettre la main sur le coupable, Eugène Lambert, natif de Québec, mais résident à Montréal, où il travaillait comme cordonnier. Arrivé à Québec hier après-midi par le convoi du Pacifique, Lambert a été amené à la cour de police, où il a avoué sa culpabilité aux policiers. Le prisonnier dit qu'il est parti de Montréal le 16 mai dernier, et que depuis ce jour il a voyagé de paroisse en paroisse, volant tout ce qu'il pouvait. Il a réussi à enlever plusieurs objets dans les églises de la Pointe-aux-Trembles, des Beaurivis, Saint-Jean-Chrysostôme, l'Ancienne-Lorette, Saint-Jean-Baptiste de Québec, Saint-Sauveur, Notre-Dame de Lourdes, Cap-Santé.

A l'église Saint-Augustin, il a volé les clefs du tabernacle et a essayé d'ouvrir le tronc et n'ayant pu y réussir, a jeté les clefs dans le tronc.

A l'église Saint-Raymond, il est entré dans la sacristie où il a enlevé un livre de cérémonies qu'il cachait dans le jubé. Il a volé un crucifix à l'église du village Stadacona. A part des vols dans les églises, Lambert a aussi enlevé une paire de bottines à la bibliothèque des ouvriers à Saint-Roch, une blouse en serge à bord d'un navire Prince Charlie, une montre appartenant à un matelot de l'équipage du bateau à vapeur Jacques-Cartier, et trois piastres d'un nommé Ratté, de Saint-Augustin, chez qui il pensionnait.

Le moyen de vivre cent ans

Il y a un moyen facile d'être en santé et de vivre longtemps. La tempérance, l'abstinence et le soin dans le manger sont les principales conditions. Employez toujours la Poudre à Pâte de crème de Tartre Impériale dans la confection des biscuits, gâteaux etc. C'est la plus saine et la meilleure.

Fabriqué par E. W. GILLET, Toronto, Ont.

Onguent et pilules d'Holloway

Abcès, erysipèles, hémorroïdes.—Un succès invariable attend tous ceux qui traitent ces maladies suivant les simples directions imprimées enveloppant chaque pot et chaque boîte. Elles sont inappréciables pour les jeunes et timides, dont la timidité compromet la vie. Quoi que locales en apparence, les maladies de cette nature sont essentiellement des maladies du sang, mais un peu d'attention, une persévérance modérée, et une dépense insignifiante rendront les moins confiants disposés à se guérir sans faire connaître leurs infirmités secrètes. L'Onguent enraye l'inflammation locale et adoucit les douleurs lancinantes. Ces directions indiquent clairement quand et comment on doit prendre les Pilules d'Holloway, afin que leurs propriétés purificatrices et régulatrices puissent servir à renforcer la constitution.



Pour usage interne et externe. Il agit promptement et soulage presque instantanément les douleurs les plus fortes.

EN GARDEZ-VOUS A LA MAISON ?

ALLEN'S LUNG BALSAM.

AUCUN REMÈDE N'EST MEILLEUR POUR TOUX, RHUMES, GROP, CONSOMPTION, &c

EST Mises-vous des Catarrhes et asthmes

EN VENTE PARTOUT A 25c. LA BOUTEILLE.

LA COMPAGNIE CHINIC

QUEBEC

Ancienne maison Méthot fondée en 1808

Successeurs de BEAUDET & CHINIC.

Marchands Quincailliers

en Gros et en Détail

FOURNISSEURS ORDINAIRES

des Fabriques

des Institutions Religieuses

et d'Education

Québec, 1 mai 1891—1 an.

FRECHON & CIE,

1645, rue Notre-Dame,

MONTREAL,

Fabricants et Importateurs

d'Ornements d'Eglises

ET DE

Statues Religieuses.

IMPORTATION NOUVELLE A DES CONDITIONS EXCEPTIONNELLES DE BON MARCHÉ, D'UNE GRANDE VARIÉTÉ DE

Chasubles, Soieries, Vases Sacres, Garnitures d'Autel

ET DE TOUT CE QUI SERT AU CULTE. O

Spécialité de SOUTANES FAITES SUR MESURE!!!

N. B.—Demandez nos prix et nos circulaires.

Québec, 1er mai 1891—1 an.

C. B. LANCIOT,

1664, rue Notre-Dame,

Montréal. P. Q.

Venant d'être reçues mes importations de

VINS DE MESSE

Le COLLI DE SICILE, vin sec, \$1.50 le gallon.

Le MUSCAT D'ESPAGNE, vin sucré, \$1.35 le gallon.

Le VIN CANADIEN DE SANDWICH, \$1.20 le gallon.

Le MADERE DES ILES CANARRIS..... \$1.35 le gallon.

Le TARRAGONE D'ESPAGNE..... \$1.30 "

Aussi une grande quantité de

Chasubles en velours avec sujet brodé or fin..... \$15.00

Chasubles en damas soie avec sujet en broderie..... 9.00

Chapes en moire de laine..... 12.00

Et autres Ornaments d'Eglises, Bronze, Vases et Bouquets, spécialité !!!

STATUES de toutes sortes manufacturées dans mes ateliers et surtout "LE MAGNIFIQUE GROUPE DU ST-ROSAIRE". Huile d'olive, \$1.00 le gallon. Huile importée d'Italie \$8.00 la canistre de 5 gallons. Cierges, Merinos, Says, etc.

C. B. Lanciot.

Québec, 7 juin 1891—1 an

TAPIS !

PRELARTS !

Importations

DU

PRINTEMPS

1891

Maintenant complétée !

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE

Tapis et Prelarts

DANS QUEBEC.

Tapis Tapisserie, à 25c net.

Tapis Bruxelles avec bordures, nouveaux dessins Soc net, prix régulier, 95c.

Tapis Bruxelles, depuis 70c.

Tapis Bruxelles avec bordures, haute nouveauté.

Les Meilleurs Prelarts Anglais, etc., etc.

Glover, Fry & Cie.

Québec, 1 mai 1891.

Pianos !!

TÉLÉPHONE No 563.

NOUS VENONS DE RECEVOIR directement des différentes MANUFACTURES de RÉPUTATION des ETATS-UNIS et du CANADA ci-dessous mentionnées, un grand assortiment de PIANOS carrés et droits, de petits et grands formats, fabriqués avec toutes les meilleures qualités de matériaux, y compris les bois les plus riches, tels que le Magnolia, l'Acacia, le Noyer Noir, le Noyer Français Ondulé, le Bois de Rose, etc., etc.

HALLET, DAVIS & CO., BOSTON.

SCHUBERT PIANO CO., NEW-YORK.

Dernière Edition

L'ETAT DE SIR JOHN

Sir John s'affaiblit

Ottawa, 5 juin

Earncliffe, 9 h. a. m.—Sir John est dans le même état depuis le dernier bulletin des médecins. Il dort et repose paisiblement.

Earncliffe, 10 h. a. m.—Pas de changement important dans la condition de Sir John. Il prend de la nourriture et dort tranquillement, par intervalles. L'action de son cœur faiblit graduellement.

Earncliffe, 11 h. a. m.—La condition de Sir John n'est pas changée. Il repose tranquillement.

Earncliffe, 12 hrs.—Autant qu'on peut le constater il n'y a aucun changement dans la condition de Sir John. Les médecins ne sont pas encore entrés en consultation.

Earncliffe, 1 h. p. m.—Il n'y a pas eu de changement matériel dans l'état de Sir John. Il est légèrement affaibli maintenant. Les médecins publieront un bulletin à deux heures.

Earncliffe, 2 hrs. p. m.—A notre consultation aujourd'hui, nous trouvons Sir John dans un état alarmant. Sa force qui a graduellement diminué durant cette semaine, a décliné remarquablement depuis hier. Il montre encore une légère apparence de conscience. Sa respiration est à 38, son pouls à 120, est plus faible et plus irrégulier. Dans notre opinion la vitalité du patient diminue rapidement.

(Signé) R. POWELL, M. D.,
J. A. GRANT, M. D.,
H. R. WRIGHT, M. D.,
GEO. ROSS, M. D.

A OTTAWA

L'AFFAIRE MCGREEVEY

PRODUCTION DE DOCUMENTS

Témoignage de Murphy

Le sous-comité

Prêtres pour Sir John

Les estimés

(Dépêche spéciale au Courrier du Canada)

Ottawa, 5 juin.
Encore une séance du comité des privilèges à laquelle l'ouvrage préliminaire de production de documents a été assez avancé. M. Gobeil a produit une masse de documents des Travaux Publics, et le témoin Owen Murphy a été examiné à propos des feuilles de balance et état des dépenses de la société Larkin Connolly, au sujet des travaux du havre. Une somme de \$25,000 apparaît dans cet état, sous le titre général de dépenses, sans mentionner le nom de ceux à qui elle a été payée.

Le sous-comité a fait rapport au comité au sujet du refus de Michael Connolly de se dessaisir de ses livres. Ce rapport sera soumis aux Communes cet après-midi.

Des prières sont offertes dans un grand nombre de communautés religieuses pour la guérison de Sir John.

Les estimés supplémentaires produits hier demandent un vote total de \$2,611,297. Parmi les articles les plus importants sont les suivants :

Quarantaine à la Grosse-Île \$2,000 ; Santé Publique \$2,000 ; Balance due à Carrier, Laine et Cie pour engin et bouillotte du steamer de la Quarantaine \$4,010 ; Intercolonial aménagements à Moncton \$12,500 ; Matériel roulant \$43,000 ; Construction \$1,077 ; Embranchement d'Indian Town \$600 ; Embranchement de St-Charles \$14,146 ; Embranchement de Dartmouth \$100 ; Aménagements à St-Jean \$5,992 ; Réparations au mur d'enceinte, porte Saint-Jean, Québec, mandat spécial \$1,081 ; Dépenses pour litiges \$26,750 ; Ecoles dans les Territoires du Nord-Ouest \$46,175.

De tout un peu

41,692 Allemands ont émigré en Amérique pendant les trois premiers mois de 1891. C'est le plus grand nombre enregistré depuis six ans.

On se plaint, en Italie, de la cherté du pain. Cela vient de la rareté du blé. On croit que le ministre du commerce Chiniini va faire réduire temporairement l'impôt sur les céréales.

M. Blaine est, dit-on, dans un état de santé des plus précaires. Le Herald de New-York va jusqu'à dire qu'il est en train de perdre la vigueur de son intelligence. Il vient de partir pour Bay-Harbor du Maine, où l'on espère qu'il se remettra promptement.

Une dépêche reçue hier au bureau du service des signaux dit que l'épidémie de la grippe est alarmante aux Iles Madeleine. Une centaine de personnes en sont atteintes. Les manufactures de homard sont fermées, vu qu'il n'y a personne pour les mettre en opération.

Les autorités italiennes viennent de découvrir dans l'île de Tarente, l'existence d'une association secrète analogue à la Mala Vita. Les crimes commis par cette société font frémir.

L'hon. M. Tassé n'écrit pas encore dans la Minerve. Il lui reste encore quelques détails à régler avec M. Berthiaume.

M. Tassé prendra probablement le fauteuil directorial, la semaine prochaine.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Difficultés consulaires

Paris, 5.—Une dépêche d'Iquique dit qu'à raison de la reconnaissance par la Bolivie du congrès de Chili comme partie belligérante, le ministre chilien à La Paz, capitale de la Bolivie, a demandé ses passe-ports.

Troubles sérieux à Jérusalem

Londres, 5.—Une dépêche de Constantinople rapporte que des troubles sérieux viennent d'éclater à Jérusalem entre les catholiques et les grecs.

L'ambassadeur français à Constantinople a envoyé une très forte protestation à La Porte contre l'intervention des troupes turques.

La chasse aux phoques

Londres, 5.—Le bill de prohibition de la chasse aux phoques a subi sa troisième lecture à la Chambre des Communes, hier soir. Ce bill enlève aux sujets britanniques le droit de chasser le phoque dans la mer de Behring pendant un an.

Immigration des Allemands

Berlin, 5.—Les statistiques de l'émigration allemande pour les premiers trois mois de l'année 1891, indiquent que 41,692 personnes sont traversées en Amérique durant cet intervalle. On ne se souvient pas qu'il y ait jamais eu une aussi forte émigration.

Une entrevue avec l'évêque Croix

Dublin, 5.—Dans une entrevue hier sur les affaires d'Irlande, le Très Révérend T. W. Croix, D. D., archevêque de Cashel, a déclaré que plusieurs députés irlandais de la Chambre des Communes étaient anxieux de mettre un terme aux troubles du parti national en travaillant à opérer l'union des factions en choisissant John Dillon comme chef. L'archevêque a dit que W. O'Brien appuyait Justin McCarthy comme chef.

Un député mal reçu

Sydney, C.B. 5.—Il y a eu une grande excitation à St-Pierre au sujet de la présence de l'hon. James Fox, député à la Législature de Terre-Neuve, que l'on regarde comme un espion. M. Fox ne s'est pas présenté au domicile de son gouvernement, et refuse de dire au chef de la police ou à tout autre pour quoi il demeure ici. Les citoyens les plus éminents ont fait appel au gouverneur pour que l'ordre fut donné pour son expulsion, mais celui-ci a refusé d'intervenir, vu qu'il n'y a pas de preuve que Fox soit un espion.

Incendie à Thurso

Thurso, 5.—Un incendie a détruit hier les bâtisses de l'Intercolonial qui renfermaient 500 cordes de bois, des poteaux et des dormants. Des ouvriers ont travaillé tout le temps à protéger la station. Les trains n'ont pu passer durant que le feu faisait rage.

Nouvelles Locales

Personnel

M. Linère Taschereau, avocat de Ste-Marie, Beauce, est cette ville.

Incendie

A deux heures ce matin le feu s'est déclaré dans un petit hangar en bois, appartenant à M. David Goulet, en arrière des rues Richardson et Grant. En un instant trois bâtisses en bois prirent feu. Toute la brigade fut appelée. La conflagration menaçait de prendre des proportions alarmantes, mais les pompiers fournis d'eau abondamment, parvinrent à le contrôler.

Trois hangars ont été consumés. Les pertes sont d'environ \$1,000.

Nomination

M. J. Clément Danseur, a été nommé hier sous-chef des traducteurs français du Hansard à Ottawa.

Pour la chambre des notaires

A une assemblée des notaires du district d'Arthabaska tenue le 3 juin courant au palais de justice d'Arthabaska, à laquelle étaient présents : MM. F. Deguise, Somerset, L. Lavergne, Arthabaska, J. Poirier, Victoriaville, J. A. Hébert, Stanfold, Chs. A. Gauvreau, Stanfold, M. L. Lavergne a été élu membre de la Chambre des Notaires pour les trois années à venir.

M. A. Schambier de St-Ferdinand est arrivé à la fin de l'assemblée.

Construction

M. Gus. Andrews, entrepreneur, fait actuellement construire deux maisons sur la rue Couillard, à l'endroit où était l'entrepôt occupé par Andrews et Frères.

Devenue folle

Une femme d'affaires bien connue résidant sur la rue St-Jean et mère de plusieurs jeunes enfants, est devenue folle à la suite d'une forte attaque de grippe. On a dû la conduire à l'asile.

Chambre des Notaires

La Chambre des Notaires du district de Montréal a eu une réunion hier. M. W. F. Lighthall présidait et M. N. Pérodeau agissait comme secrétaire.

On a passé des résolutions de condoléances à l'occasion de la mort de sir A. A. Dorion. On a ensuite nommé les personnes dont les noms suivent pour représenter le district dans la Chambre des Notaires de la province : MM. de Marler, E. A. Beaudry, J. Bélanger, Arch. Popin, L. O. Héu, L. J. Ouellet, P. Turcotte, H. Brodie et J. A. Dorval.

Décédé

M. Placide Archambault, autrefois de Québec, est décédé le 1er juin à Louisville, à l'âge de 68 ans.
Un *libera* a été chanté à Louisville. Les funérailles ont eu lieu à St-Michel des Saints, comté de Berthier.

A l'œuvre des Tabernacles

Les élections des officiers de l'Œuvre des Tabernacles, d'abord fixées à vendredi, le 5 juin, ont été remises à lundi, le 8 du même mois. A cette date, les conseillers de l'association devront se réunir à la chapelle St-Joseph de la Basilique, à deux heures et demie, et les membres en général sont convoqués le même jour pour trois heures et demie. Prière à toutes les dames de l'Œuvre d'assister à cette importante assemblée.

Par ordre,

EUGÉNIE TETU,
Secrétaire.

Chevaux pour la brigade

Ce matin quatre magnifiques chevaux sont arrivés de Montréal, pour la brigade du feu. Deux des nouveaux chevaux feront le service à la Station No 1, et les deux autres iront à St-Roch.

À Sault Montmorency

Il est de tradition, au Petit Séminaire de Québec, que les élèves mathématiciens invitent leurs confrères de la physique à les accompagner, à la fin de chaque année, dans une excursion au Sault Montmorency.

Cette année, nos jeunes amis ont fait leur voyage hier, 4 juin, et on nous dit que non seulement il ne leur a rien manqué, mais qu'ils ont eu plus de plaisir qu'ils ne s'attendaient.

Après trois heures de courses à travers les bois, on fut très heureux de voir arriver l'heure du dîner auquel chacun fit honneur.

Messieurs les mathématiciens ont mesuré la chute, et après avoir employé la magnifique journée d'hier à une excursion charmante, nos jeunes amis revinrent au Séminaire enchantés de leur voyage.

Comme toujours en pareille occasion, le chant a eu sa large part dans le programme de la fête et rarement les braves gens de Beauport ont vu passer de plus joyeux compagnons.

MM. les abbés Laflamme et Paradis accompagnaient les excursionnistes, et n'ont pas peu contribué à rendre agréable, un des plus beaux jours de la vie d'écolier.

Le jardin du Fort

Le jardinier de la Corporation vient de terminer les travaux du jardin du Fort. Ce jardin, comme d'habitude est des plus magnifiques et l'on y remarque un grand nombre de fleurs.

Nouvelle bâtisse

On vient de commencer les travaux d'une magnifique maison, au coin des rues Saint-Stanislas et Saint-Jean. Cette bâtisse aura quatre étages.

Mort subite

Un vieillard du nom de Labbé, âgé de 79 ans, est mort subitement à St-Joseph, Beauce, dans le cours de la semaine dernière. M. Labbé, son épouse, âgée de 95 ans, trouva son mari mort à ses côtés à son réveil.

Grande excursion

Le 27 juin prochain aura lieu une grande excursion au Lac St-Jean. Les avantages extraordinaires qu'auront les excursionnistes en assurent le succès d'avance.

Pèlerinage

Jeudi prochain, le 11 courant, aura lieu à Ste-Anne de Beaufort, le pèlerinage des Dames de la Sainte-Famille, de la Haute-Ville. Ce pèlerinage se fera en chars.

À la Basilique

Un grand nombre d'ouvriers travaillent à l'achèvement des bancs nouveaux de la Basilique. Dans quelques jours ces travaux seront terminés.

Conseil de ville

Séance spéciale du conseil de ville ce soir à 7.30.
Ordre du jour : Seconde lecture du règlement No 302, règlement concernant le service de la Traverse entre la cité de Québec et la ville de Lévis.

Avis de motion

Echevin Fiset.—Que le rapport du comité de l'aqueduc concernant le nouveau tuyau destiné à donner une plus forte pression d'eau à M. Murphy, soit pris de nouveau en considération à la prochaine séance et que rien ne soit fait en exécution de la décision prise par l'adoption du dit rapport ce soir (29 mai).

Un nouveau journal

On rapporte que les notaires de la province sont à discuter la création d'un journal mensuel dans l'intérêt de leur profession.

La St-Louis de Gonzague

Par une lettre apostolique en date du 1er janvier dernier, le Souverain Pontife a ordonné que, dans toutes les paroisses du monde, on célèbre le troisième centenaire de Saint-Louis de Gonzague, patron de la jeunesse.

Cette fête tombe, cette année, le cinquième dimanche après la Pentecôte, 21 juin.

Voici ce que S. E. le Cardinal Taschereau a réglé à ce sujet pour l'archidiocèse de Québec :

1o. On fera, dans ce diocèse, un *Triduum* ou une *neuvaine* préparatoire à cette fête ;

2o. Des fidèles, et surtout les jeunes gens, sont invités à entendre une messe, le 19 et le 20 juin, à la suite de laquelle on donnera la bénédiction du Saint Sacrement ;

3o. Le dimanche, la fête de Saint-Louis de Gonzague devra être célébrée aussi solennellement que possible ;

4o. Si on préfère les exercices d'une *neuvaine*, on devra commencer le 13 pour finir le 21 ;

5o. Les fidèles de l'un et de l'autre sexe, ayant pris part chaque jour aux prières du *Triduum* ou *neuvaine* ou *cinquante* fois au moins à celles de la *neuvaine*, pourront gagner une indulgence plénière, pourvu que, vraiment pénitents, s'étant confessés et ayant communiqué, ils visitent une église ou un oratoire quelconque dans lequel sera célébrée la fête de saint Louis de Gonzague, et y prient aux intentions du Souverain Pontife.

Excursion de séminaristes

Lundi, les élèves du séminaire de Nicolet, accompagnés de leurs supérieurs et professeurs, sont allés faire une petite excursion à Drummondville, et sont revenus le même soir. Inutile de dire que la fête a été joyeuse et que les élèves en garderont longtemps le souvenir.

Destitution

M. Geo. Daveluy vient d'être remercié de ses services par le gouvernement provincial. Il est remplacé par M. A. O. Dostaler.

M. l'abbé Gosselin

On lit dans la *Semaine Religieuse* d'Eveux :

"M. l'abbé A. Gosselin, de St-Férol, à Québec, auteur d'une importante *Vie de Mgr Laval-Montmorency*, vient de passer quelques jours à Eveux. Ce prêtre distingué, qui prépare une seconde édition de son ouvrage, a voulu, sur les conseils de son évêque, le Cardinal Taschereau, faire lui-même dans son diocèse des recherches sur Mgr de Laval. Nos lecteurs savent qu'avant de fonder l'Eglise du Canada, Mgr de Laval était grand-archidiacre d'Eveux et qu'il résigna son archidiaconé en faveur de M. Boudon. Ceux de MM. les curés dont les paroisses faisaient partie de l'archidiaconé d'Eveux trouveraient peut-être dans leurs archives quelques traces des visites que Mgr Laval a faites comme archidiacre de 1648 à 1653. Il sont priés de nous en faire part ; nous les transmettrons à M. l'abbé Gosselin."

Gélo

Nous apprenons que ces jours-ci il y a eu une assez forte gelée dans certaines parties de la Beauce.

Messes, les Curés

et le public en général apprendront avec plaisir, que nous avons en main la collection, complète et illustrée des œuvres de Jules Verne dont le mérite littéraire si bien approprié aux bibliothèques de paroisse, ne laisse plus rien à désirer ; aussi les œuvres d'Alex-Lamothé et de Raoul de Navery.

A la Librairie Montmorency-Laval
38 RUE DE LA FABRIQUE.

LE

"Courrier du Canada"

Est en vente chez MM. Bédard tabaciste, rue et Faubourg St-Jean, chez M. Victor Marier, dépôt central de journaux, rue d'Arguillon, J. Ernest Lepage, 14, rue Saint-Georges, Filteau, libraire, rue Buade, Haute-Ville, A. O. Raymond, rue la Fabrique, Drouin et Frère, rue St-Joseph, St-Roch, et à Lévis chez M. C. A. Demers, station de P. C. R.



LES SOUMISSIONS adressées au soussigné seront reçues jusqu'au 25 courant pour l'achat de la COQUE, des MACHINES, CHAUDIÈRES, etc., du *teamer en fer Napoleon III*, tel qu'il est ébauché à l'entrée de Little Gla et Bar, Cap Breton.

On peut se procurer des notices imprimées contenant les informations nécessaires au bureau de l'agent du département à Québec.

W. M. SMITH,
Département de la Marine,
Ottawa, 1er juin 1891.
Québec, 5 juin 1891—1.

MÉDAILLE D'OR, PARIS, 1878.

W. BAKER & Co.'s
Breakfast
Cocoa
Dont l'excédent d'huile a été enlevé.
Est Absolument pur et soluble.
Aucun produit Chimique
n'est employé pour sa préparation. Il a plus de trois fois la force du cacao mélangé avec l'amidon, l'arrow-root ou le sucre ; il est donc bien plus économique, coûtant moins d'un sou la tasse. Il est délicieux, nourrissant, fortifiant, FACILE à digérer, et convient admirablement aux malades aussi bien qu'aux personnes en bonne santé.

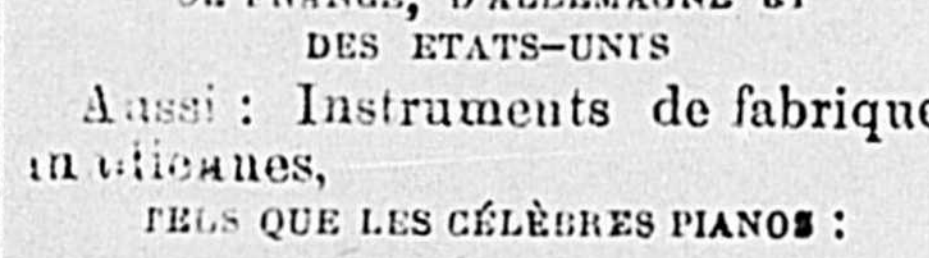
Se vend partout chez les Epiciers.
W. BAKER & CO., Dorchester, Mass.

CHAPUIS & HUDON

LEURS INSTRUMENTS DE MUSIQUE DE FRANCE, D'ALLEMAGNE ET DES ETATS-UNIS

Aussi : Instruments de fabriques allemandes, tels que LES CÉLÈBRES PIANOS :

HEINTZMAN & CIE,
WM. BELL & CIE,
MASON & RISCH,
DOMINION & CIE, Etc



ORGUES ET HARMONIUMS
WILLIAM BELL & CIE,
DOMINION & CIE,
THOMAS & CIE,
SCHIEDMAYER, Etc., Et

Les dernières publications musicales reçues chaque semaine.

MACHINES À COUDRE :
New Williams, et Davis, à entraînement vertical.

Aussi :
OFFRES DE SURETÉ (Sales) :
VITRINES (Show Cases)

19, Rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

TÉLÉPHONE : Boîte 278
Québec, 16 janvier 1890—1an

LE MAGASIN DU LOUVRE, Vis-à-vis la Cote du Palais.

FOURNITURES DE MAISONS !

TAPIS DE LAINE, 1 verge de largeur, pour 39c, valant 55c.
TAPIS TAPISSERIE, depuis 25c la verge.
PRELATS ANGLAIS, depuis 25c la verge.
POLES POUR CHASSIS, depuis 30c.
TOILES PEINTES POUR CHASSIS, montées sur rouleau à ressort.
Commandes prises pour toutes grandeurs.

JOB ? JOB ? JOB ?
197 PAIRES RIDEAUX BLANCS ET CREME, Depuis 59 CENTS LA PAIRE !

Reçu cette semaine :
1 CAISSE PATRONS DE ROBES. 2 CAISSES CAMISOLLES, CALEÇONS ET BAS
2 CAISSES SACS DE VOYAGE !

N'oubliez pas notre département pour les **BOUSSÈRES**.

Des Tailleurs d'expérience sont attachés à l'établissement.
Toute commande par la maille recevra une attention spéciale.

LE MAGASIN DU LOUVRE,
27, Rue St-Jean
VIS-À-VIS LA COTE DU PALAIS.

SPECIFIQUE ANTI-ASTHMATIQUE du Dr NEY

Pour le soulagement et la guérison de l'Asthme, de la Bronchite, du Catarrhe, du Croup, etc.

Après une expérience de nombre d'années chez une foule de personnes, le **SPECIFIQUE ANTI-ASTHMATIQUE** du Dr NEY est offert au public avec toute confiance. Les mérites de cette excellente préparation sont attestés par de nombreux témoignages. Faute d'espace, nous ne donnons que quelques extraits de deux de ces attestations.

La Rev. Sœur A. Boire, de l'Hôpital Général de St-Basile, Manitoba, dit :
"Quant à l'effet de votre **Spécifique Anti-Asthmatique**, je crois qu'il vaut ce qu'il promet. Si je ne guéris pas toujours, il soulage infailliblement."

St-Basile, 8 juin 1887. Sœur A. Boire.
Le Dr G. Desrosiers écrit, 16 nov. 1890 :
"J'ai fait usage du **SPECIFIQUE ANTI-ASTHMATIQUE** du Dr NEY dans plusieurs cas d'asthme avec très bon succès. J'ai eu un cas particulièrement grave dans la personne d'un vieillard de 72 ans, catholique, qui souffrait depuis 12 à 15 ans. Cet homme était tellement mal, qu'il craignait la suffocation. Je lui fis respirer la fumée du **SP. KOLÉBYAN** et **TRASHMA** de Dr NEY, et aussitôt la respiration reprit son cours régulier. Il y a eu de cela plusieurs semaines, et, d'après ce que j'en sais, sa santé a été excellente depuis cette époque. Je n'ai donc qu'à louer de l'usage de cette excellente préparation."

St-Félix de Valois, G. DESROSIERES, M. D.
Vendu par tous les pharmaciens en boîtes de 60 cts et de \$1.00.
Francs par la maille sur réception du prix.

SEUL PROPRIÉTAIRE
L. ROBITAILLE, Pharmacien
JOLY, F. G.

Québec, 27 décembre 1890.—1 an.

LE BATEAU TOUEUR et CABINE 2 A VENDRE.

SERA VENDU PAR ENCAEN PUBLIC, à la Station de la Rivière-du-Loup, à MIDI, MARDI, le 16-me JUIE DE JUIN COUTANT, LE BATEAU TOUEUR A HÉLICE "TEMISCOUATA" AVEC CABINE.

Le bateau a une longueur totale de plus de quatre-vingt pieds, sa largeur au-dessus des garces est de neuf pieds, l'engin a une force de quatre chevaux, avec une hélice et trois pieds et cinq pouces de diamètre, et quatre ailes.
On peut voir le bateau et la cabine, sans la coque de l'Intercolonial à la Rivière-du-Loup, et l'on peut avoir de plus amples informations en s'adressant à A. R. MC DONALD, surintendant de l'Intercolonial, à la station de la Rivière-du-Loup.

D. FOTTINGER, Surintendant en chef.
Bureau du chemin de fer
Moncton, N. B., 1er juin 1891.
Québec, 2 juin 1891—12f.

La Caisse d'Économie

NOTRE-DAME DE QUÉBEC.
Québec, 30 Avril 1891.
LE ET APRES LE PREMIER JUIN prochain, la "CAISSE D'ÉCONOMIE" paiera à son breau, Haute-Ville, un dividende de CINQ PAR CENT

sur le montant du capital versé pour le semestre expirant le 31 MAI prochain.

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE des actionnaires aura lieu dans la bâtisse de "LA CAISSE D'ÉCONOMIE", Haute-Ville.

LUNDI, LE QUINZE JUIN PROCHAIN, A SEPT HEURES ET DEMIE P. M.